

BEPC BLANC**Coefficient: 1****Mars 2016****Durée : 2h00**

EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE

Cette épreuve comporte deux (2) pages numérotées 1/2 et 2/2

EXERCICE I (04 points)

La vie d'un parti politique et les comportements dans ce parti.

1. Le respect de la discipline ; 2. La tolérance des idées ; 3. La formation politique des militants dans un esprit républicain ; 4. L'équilibre du débat politique ; 5. L'esprit de solidarité et d'union entre les militants ; 6. La pluralité du choix des programmes de gouvernement ; 7. Le respect des valeurs républicaines ; 8. Un cadre d'expression démocratique ;

Range les éléments dans le tableau ci-dessous (écris seulement le numéro de l'élément)

Ensemble A : les éléments qui concernent les règles et principes régissant un parti politique	Ensemble B : les éléments qui concernent l'importance d'un parti

EXERCICE II (08 points)

Cette année, la déclaration de Luxembourg, première déclaration ministérielle francophone en matière de lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes, souffle ses dix bougies.

Quatrième objectif stratégique sur les douze identifiés dans le programme d'action de Pékin, la violence à l'égard des femmes est reconnue par l'ensemble des Etats et gouvernements membres de l'organisation internationale de la francophonie comme un champ d'action prioritaire.

Pourtant les violences contre les femmes et les enfants est un phénomène que l'on observe dans toutes les cultures, indépendamment du milieu social, du revenu, de l'origine ethnique ou du cadre géographique. Certaines formes de violences sont parfois tolérées par les législations nationales, parce qu'elles trouvent leurs origines dans des pratiques culturelles, économiques et sociales. Or ces violences « autorisées » n'en ont pas moins des conséquences dévastatrices sur la santé et le bien être des femmes et des enfants.

Tout comme les violences faites aux enfants, les violences faites aux femmes sont inacceptables, quelle que soit leur forme. Leurs conséquences sont considérables sur les femmes qui en sont victimes, sur les enfants qui en sont témoins, sur nos sociétés dans leur ensemble (...)

Dans son ensemble, la francophonie s'est ainsi engagée résolument, et depuis longtemps, à lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants.

Assemblée parlementaire de la francophonie, section française, Juillet 2010

Rapport présenté par Madame Gèneviève Colot(France), rapporteur du Réseau des femmes parlementaires, page 4

QUESTIONS

- 1-Dis de quoi est-il question dans ce texte et justifie-le par un passage du texte.
- 2-L'auteur parle des violences sur les enfants et les femmes. Nomme ces deux catégories de personnes. Justifie ta réponse.
- 3-Cite deux organismes capables de lutter contre les formes de violences faites aux femmes et aux enfants dans notre pays.
- 4-Explique selon vos propres termes ces propos de l'auteur "certaines formes de violences sont parfois tolérées par les législations nationales.....pratiques culturelles, économiques et sociales "

EXERCICE III (08 points)

Au cours d'une assemblée générale, le président de l'association des jeunes du quartier a tenu à remercier les organisations humanitaires pour leurs actions en faveur des habitants du quartier lors de la crise postélectorale de 2010. Certains jeunes qui n'apprécient pas cet hommage, estiment que les organisations humanitaires ne méritent pas de tels honneurs.

CONSIGNES :

1. Identifie le problème posé dans cet énoncé.
2. Les organisations humanitaires interviennent en temps de crises pour apporter du secours aux populations en détresse :
 - a. Cite deux (02) organisations humanitaires.
 - b. Indique deux (02) attitudes à adopter face aux organisations humanitaires.
3. Donne ton point de vue sur la réaction des jeunes qui pensent que ces organisations ne méritent pas de remerciements. Justifie-le (en cinq (05) lignes